

Paysage

N°365 DÉCEMBRE 2013
JANVIER 2014

Actualités



ENTRETIEN Sus à la jussée des bords de Loire!

ISSN 0395-2916 17,50 EUROS



ANTIBES JUAN-LES-PINS Quand l'innovation se mêle à la tradition



VERSAILLES La seconde vie des étangs Gobert

Entretien ▶ CHANTIERS



1. LA MACHINE AMPHIBIE, équipée de fourches, se fraie un chemin dans le plan d'eau envahi par la jussée afin d'arracher le système racinaire de la plante.
2. APRÈS L'ARRACHAGE, le chargement des végétaux est rapatrié sur la rive.
3. LES DÉBRIS VÉGÉTAUX sont provisoirement stockés en andain.
4. DÉPOSÉES SUR LE PLATEAU d'une remorque, les plantes arrachées sont transportées sur un espace d'enfouissement.



Photos: M.D.

Sus à la jussée des bords de Loire!

Dans les gravières, bras morts et reculées qui parsèment les bords de Loire des environs de Roanne, la plante invasive colonise vite et fort, étouffant les plans d'eau peu profonds. Pour les libérer, l'agglomération utilise les grands moyens.

Deux engins amphibies fendent l'eau boueuse de la reculée de Mâtel, dans le Roannais. Propulsées par leurs chenilles, les machines mettent le cap sur la rive d'en face pour arracher, avec un râtelier géant monté sur l'avant, des nappes de jussée avec leurs systèmes racinaires. Depuis peu, les collectivités territoriales de l'agglomération se sont en effet retrouvées dans l'obligation de déclarer la guerre à cette plante invasive en employant les grands moyens pour endiguer sa progression vers le nord, le long de la Loire.

Un terrain propice. Dans les eaux à très faible courant et peu profondes des environs de Roanne, la jussée, apparue à l'état de traces en 2000, a connu un développement explosif entre 2005 et 2010. La plante, originaire d'Amérique du Sud, longtemps circonscrite à la Camargue et au Sud-Ouest, s'est transformée, en l'espace de quelques années seulement, en véritable épouvantail pour les communes les plus septentrionales.

L'étang Mâtel, d'une superficie de 2 ha, est en fait un ancien bras de fleuve. Aujourd'hui presque totalement isolé par des digues, il fait partie d'un ensemble constitué d'une gravière et d'un autre bras mort, celui du Quillonet, de l'autre côté de la Loire. N'ayant jamais bénéficié d'une quelconque intervention, il ne forme plus qu'un massif herbier où la jussée s'y est développée en quelques années au point de le recouvrir complètement, d'y étouffer

toutes les autres plantes et de rendre l'eau inhospitalière aux poissons. La plante tant redoutée a trouvé là une aire de reproduction idéale dans ce patchwork de milieux humides où les grandes crues de la Loire – comme celle de 2010 – submergent les digues et déversent des segments de tiges qui lui suffisent pour démarrer la colonisation d'autres espaces. C'est pourquoi le chantier d'arrachage de la reculée de Mâtel a été équipé d'un barrage flottant avec



LA JUSSÉE ENVAHIT LES GRAVIÈRES et bras morts de la Loire avec une rapidité déconcertante, jusqu'à rendre la surface de l'eau invisible.

filets empêchant des fragments de plante de rejoindre le fleuve.

Une action collective. Les communes ont dû se liguer à trois maîtres d'ouvrage et trois financeurs afin de mener l'offensive coordonnée dans le cadre d'un second programme « Bords de Loire » pour traiter, préserver et valoriser 27 km de berges et l'ensemble de leurs annexes hydrau-

liques. L'enveloppe globale de l'opération s'élève à 2 millions d'euros sur cinq ans dont 305 000 € pour la seule élimination de la jussée. « Cette plante invasive prolifère à la faveur des crues et par l'intermédiaire d'animaux comme les ragondins et différentes espèces d'oiseaux », rappelle Vincente Drevet, la responsable de la lutte contre la jussée sur le territoire de la communauté de communes Grand

Roanne Agglomération, au sein de son service environnement, dirigé par Nathalie Strivay.

Trois techniques. Les interventions anti-invasion font appel à l'arrachage mécanique opéré par l'entreprise Edivert. Ce dernier mode, réservé aux sites fortement envahis, s'associe à un arrachage manuel en bordure, effectué par l'entreprise Fougère dans les zones ponctuellement touchées. Le suivi, assorti d'arrachage manuel prévenant la repousse dans les espaces traités, est assuré par l'ONF. Les deux engins amphibies déversent la jussée sur une berge en pente de la reculée. Une minipelle à chenilles déplace la récolte de quelques mètres vers le haut pour permettre à un engin de la saisir et de la charger sur une remorque tractée. La jussée est alors acheminée à une centaine de mètres vers un andain de stockage provisoire. L'arrachage mécanique, intensif et manuel achevé, l'andain est enfoui dans une fouille de 45 x 3 m, d'une profondeur 40 cm. Le tout est alors chaulé et couvert d'une épaisseur de terre de 50 cm. ■ Michel Desfontaines

VINGENTE DREVEY

Responsable « jussée », Grand Roanne Agglomération

« Les surfaces arrachées sont mesurées par GPS »

Quel volume de jussée a été prélevé à la reculée de Mâtel?
L'opération d'arrachage doit être rapide et suivie d'un enfouissement chaulé. Au total, 6 000 m² ont été traités en deux semaines par quatre personnes et cinq machines. Ce chiffre nous a été fourni par GPS. L'arrachage manuel de finition représente deux semaines de travail à six personnes. Le volume prélevé atteint 57 m³.

Que se passe-t-il après l'arrachage?

Le suivi après la libération du plan d'eau est important. Nous délimitons des carrés témoins et d'autres signalant des zones d'arrachage mécanique et manuel. Ce dispositif a été mis en œuvre à Pouilly-sous-Charlieu, sur un bras communiquant avec la Loire. Le but est d'y développer une frayère à brochets. L'idéal est un arrachage deux fois par an.



Fiche technique

- Zone d'intervention: 27 km de berges et d'annexes hydrauliques
- Durée du programme: 5 ans
- Budget: 2 millions d'euros, dont 305 000 pour la jussée
- Arrachage mécanique: 4 personnes
- Matériels: 2 engins amphibies Truxor, 1 pelle à chenilles de 2,5 t, 1 chargeur Volvo de 2,5 t et 1 remorque tractée
- Arrachage manuel: 6 personnes
- Durée: 2 semaines

Les intervenants

- Maîtres d'ouvrage: Grand Roanne Agglomération, communauté de communes du Pays de Charlieu Belmont, commune de Perreux.
- Financeurs: agence de l'eau Loire-Bretagne, région Rhône-Alpes et conseil général de la Loire.
- Programme: « Bords de Loire en Roannais »
- Arrachage mécanique: Edivert
- Arrachage manuel: Fougère
- Suivi: Office national des forêts (ONF)